

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1509

25 mai 2016

SOMMAIRE

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg	72429	Iris Finance International S.A.	72390
Antelope EquityCo S.à.r.l.	72393	JAB Partners S.à r.l.	72432
Apax France IX-L	72428	JAS Worldwide	72390
Atalaya Fund VI Luxco S.à r.l.	72396	Jewel HoldCo S.à r.l.	72390
BTG Pactual Commodities Group S.A.	72417	KanAm Grund Espace Pétrusse S.A.	72394
Cadr' Academy 3 S.A.	72386	Lag International S.A.	72394
Canyon Holdings S.à r.l.	72386	Langham Hall Luxembourg S.à r.l.	72392
Canyon Investments S.à r.l.	72386	Lima (Bradford) S.à. r.l.	72392
Cogeco International I	72429	Luxemburg Capital Value	72387
Decodesign S.à r.l.	72386	Lux Presse International S.A.	72390
DH Switzerland Finance S.A.	72387	Management Estate S.à r.l.	72391
Eco-Châssis S.A.	72387	Mateco Location de Nacelles S.A.	72393
Econom S.A.	72387	Melampyre S.A.	72389
EDP III S.A., European Direct Property III S.A.	72387	Mental Invest S.A.	72389
EuroProp (EMC) S.A.	72388	Mercurio Retail Holding S.à r.l.	72389
E.V.R. (Ergon Vehicle Ride) S.A.	72387	Mezzanine IX Investors S.A.	72391
Expansion 17 S.A., SICAR	72388	MMHM Gestion SA	72388
Faster Syndication S.C.A.	72388	Monument Canal S.à r.l.	72389
GP Financial Services S.à r.l.	72391	Outlet Site JV S.à r.l.	72407
HaRav Kook Holding S.à r.l.	72394	Pine Tree S.A.	72395
Imperio S.à r.l.	72394	Remich Project Invest S.à r.l.	72391
InfraVia GP S.à r.l.	72392	Theapp4u.com Europe S.à r.l.	72431
International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	72393	York Global Finance 53 S.à r.l.	72395

Canyon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 184.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016075733/13.

(160041033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Canyon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 184.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016075734/13.

(160041032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Decodesign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 32, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 172.472.

Auszug von der Ausserordentliche Generalversammlung vom 7. März 2016

Der alleinige Teilhaber der Gesellschaft nimmt zur Kenntniss, dass der technische Geschäftsführer die Adresse geändert hat:

- Joël Norbert TRAMARIN, geboren am 7. Oktober 1968 in Dudelange, wohnhaft in 32, rue d'Athus L-4710 PETANGE

Fidcoserv S. à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2016075781/13.

(160040700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Cadr' Academy 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 182.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 mars 2016

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Gilles Petit en tant qu'Administrateur A de la Société, pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de la société «Control & Synergy Services S.à r.l.» en tant que commissaire aux comptes pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075729/15.

(160040937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

DH Switzerland Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 197.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016075785/13.

(160041294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

E.V.R. (Ergon Vehicle Ride) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 203.567.

Les statuts coordonnés au 25/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/03/2016.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016075790/12.

(160040845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Econom S.A., Société Anonyme,
(anc. Eco-Châssis S.A.).**

Siège social: L-9647 Doncols, 27, rue Jean-Baptiste Determe.
R.C.S. Luxembourg B 177.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 07 mars 2016.

Référence de publication: 2016075792/10.

(160041037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

EDP III S.A., European Direct Property III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 112.387.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet au 24 décembre 2015.
Le 17 décembre 2015. Pierre DEMAEREL.

Référence de publication: 2016075799/9.

(160040751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Luxemburg Capital Value, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bertrange, 142, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Remich, le 07 mars 2016.

Référence de publication: 2016075990/10.

(160041246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 1.423.458,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.434.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de l'Assemblée générale du 4 mars 2016*

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 4 mars 2016 que:

- La clôture de la liquidation a été prononcée;
- Les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute, au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2016075828/17.

(160040934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

EuroProp (EMC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.348.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Caroline Kinyua et Laurent Bélik, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016075801/16.

(160040924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Expansion 17 S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016075803/11.

(160041188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

MMHM Gestion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 150.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 07 mars 2016.

Référence de publication: 2016076022/10.

(160041177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Melampyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 160.196.

Il résulte d'une lettre adressée à la société la démission de Monsieur Fabien Duboys de Labarre, à la date du 3 février 2016, en tant qu'Administrateur de la société MELAMPYRE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016076013/12.

(160040558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Mental Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 183.643.

Madame Murielle Goffin a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 29 février 2016. La société Auméa Partner S.à.r.l., représentée par Madame Michèle Perez, ayant son siège social 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 180176 a été nommée commissaire aux comptes à partir du 1^{er} mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Le mandataire

Référence de publication: 2016076014/14.

(160040530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Monument Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 77.907.

Il résulte d'un Conseil d'Administration tenu le 6 novembre 2014 que la société MIDILUX HOLDINGS S.A, associé de MONUMENT CANAL S. à r.l à:

- Transféré son siège du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg vers le 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2016076023/13.

(160040889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.464.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.812.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société Mercurio Retail Holding S. à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 25 septembre 2015, a été clôturée par résolutions prises en date du 22 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Albert Streff S.à r.l. et Cie SECS au 138, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075999/15.

(160040519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 763.320,48.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.021.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Le siège social de l'associé de la Société, AIF VII Euro Holdings, L.P., a changé et se trouve désormais à l'adresse suivante:

- 190, Elgin Avenue, KY1-9002 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Jewel HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016075934/17.

(160040965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.127.718,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016075936/11.

(160040911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Iris Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 172.523.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'Administrateur suivant:

- Monsieur Michael Sellam, né le 19 Juin 1972 à Strasbourg (France) et demeurant professionnellement au 47, rue Erwin, F-67000 Strasbourg (France),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIS FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016075929/12.

(160040696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Lux Presse International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 122.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 28 janvier 2016

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sarl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUX PRESSE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016075988/14.

(160041114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Management Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 196.427.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 24 février 2016 que:

MANAGEMENT ESTATE LTD a cédé les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société MANAGEMENT ESTATE SàRL à M. Ahron FRENKEL, investisseur, né à Kefar Sava (Israël) le 09/09/1957 et demeurant au 1, rue des Genêts, Le Millefiori, appartement 31D, 98000 MONACO.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- M. Ahron FRENKEL:	12.500 parts sociales
Total:	12.500 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016075993/17.

(160041017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Mezzanine IX Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016076001/14.

(160040927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Remich Project Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 35, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 148.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076086/10.

(160041113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

GP Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016075865/13.

(160041295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Langham Hall Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.010,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 150.049.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016 que:
le siège social de la Société a été transféré du 24, rue Beaumont, L- 1219 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et ce avec effet au 29 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Mars 2016.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016075966/17.

(160040689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.222.

EXTRAIT

En date du 29 février 2016, Prologis European Developments B.V., ayant son siège social au 17, Gustav Mahlerplein, NL-1082 Amsterdam, Pays-Bas, a cédé l'ensemble de ses 12.500 parts sociales, qu'elle détenait dans la Société, à Marks & Spencer plc, ayant son siège social au 35, Waterside House, North Wharf Road, W2 1NW London, Royaume-Uni, qui est dès lors l'associé unique de la Société détenant l'ensemble des 25.000 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 chacune.

En date du 29 février 2016, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

En date du 29 février 2016, Messieurs Peter Cassells, Gerrit Jan Meerkerk et Philip Dunne ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la Société. Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Madame Helen Amanda Woolrych Nash
- Monsieur Ken Scully, et
- Madame Carloyn Michelle Lock.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016075969/24.

(160040837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

InfraVia GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 199.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016075905/13.

(160040710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.033.679.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 17 février 2016, la décision suivante a été prise:

Nomination du Gérant B suivant à compter du 7 mars 2016 pour une durée indéterminée:

Monsieur John V. Sims, né le 7 août 1962 au Tennessee, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles, Belgique.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit à compter du 7 mars 2016:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Gérant A;
- Madame Terri Lynn Herrington, Gérant B;
- Monsieur Jean-Michel Ribiéras, Gérant B;
- Monsieur Jonathan Edward Ernst, Gérant B;
- Monsieur Vincent Bonnot, Gérant B;
- Monsieur Errol A. Harris, Gérant B;
- Monsieur Eric Gérard Michel Chartrain, Gérant B;
- Monsieur François Hinck, Gérant B;
- Madame Kristien F.M. Kaelen, Gérant B;
- Monsieur John V. Sims, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2016075908/29.

(160040791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 56.496.

Suite à un changement d'adresse, M. Laurent Planche, administrateur délégué à la gestion journalière réside désormais à Kimmlingen 6, D-54306 Kordel, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016076010/12.

(160040833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Antelope EquityCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016076234/13.

(160041985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

—
AUSZUG

Rücktritt der Frau Irina Rasputin mit sofortiger Wirkung. Luxemburg, den 01. Februar 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KanAm Grund Espace Pétrusse S.A.

Référence de publication: 2016075943/11.

(160041105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Imperio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.175.

—
Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2016, que Madame Nadezda Koprivica, née à Sokolac (Bosnie-Herzégovine), le 18 novembre 1962, demeurant à 15, rue des Prés, L-8089 Bertrange a été nommée gérante de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075902/11.

(160041002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

HaRav Kook Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: ILS 71.010,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.633.

—
La société Lynor's S.à r.l. a transféré, en date du 17 octobre 2015, 5.699 parts sociales de classe C à SPID S.C.Sp., une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

A la suite de la cession décrite ci-dessus:

(i) la société Lynor's S.à r.l. détient 13.062 parts sociales de classe A de la Société;

(ii) la société Anfa II S.C.Sp. détient 52.249 parts sociales de classe B de la Société; et

(iii) la société SPID S.C.Sp. détient 5.699 parts sociales de classe C de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075885/17.

(160040928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} février 2016

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se approuvant les comptes au 31 décembre 2014 qui se tiendra extraordinairement en 2016:

- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant au 33, rue des Merisiers, L - 8253 Mamer;

- Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;

- Monsieur Edoardo PICCO, demeurant au 23, rue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg, Administrateur et administrateur-délégué;

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016075976/15.

(160040641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Pine Tree S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 152.449.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 19 février 2016 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PINE TREE S.A.

- La cooptation de Melle Alexandra DALLÜGE, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra à l'année 2021, a été ratifiée.

- La cooptation de M. Vishal SOOKLOLL, employé privé, né le 14 juin 1975 à Goodlands (République de Maurice), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 12 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra à l'année 2021, a été ratifiée.

- M. Alexandre TASKJRAN a démissionné de ses fonctions avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Joanna DROZD, employée privée, née à Opole (Pologne), le 16 juin 1980, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra à l'année 2021.

- Mandat de la société TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé et durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra à l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINE TREE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016076074/25.

(160040692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

York Global Finance 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.363.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2016

En date du 4 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Andrew REID, gérant
- Luxembourg Corporation Company S.A., gérant
- Monsieur Jorrit CROMPVOETS, gérant
- Monsieur Christian REYNTJENS, gérant
- Monsieur Ramon VAN HEUSDEN, gérant
- Monsieur John FOSINA, gérant
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant
- Madame Sonia BALDAN, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

York Global Finance 53 S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2016076198/29.

(160040585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Atalaya Fund VI Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 204.288.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty fifth day of February,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary with professional address in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following

Atalaya Special Opportunities Fund VI LP, a limited partnership governed by the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the companies registry of the State of Delaware under number 5707414, acting through its general partner, Atalaya Capital VI LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the companies registry of the State of Delaware under number 5707403 as well as with the companies registry of the Cayman Islands under number 302242,

Atalaya Special Opportunities Fund (Cayman) VI LP, an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, and registered with the companies register of the Cayman Islands under number 82800, acting through its general partner Atalaya Capital VI LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the companies registry of the State of Delaware under number 5707403 as well as with the companies registry of the Cayman Islands under number 302242,

each represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name " Atalaya Fund VI Luxco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case

whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000), divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement.

Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected.

The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members.

It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, video-conference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June of each year, at 11.00 am.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, video-conference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles having been drawn up, the appearing parties, represented as stated above, have subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Name of Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital
Atalaya Special Opportunities Fund VI LP, the abovementioned	12,644	GBP 12,644
Atalaya Special Opportunities Fund (Cayman) VI LP, the abovementioned	2,356	GBP 2,356
Total:	15,000	GBP 15,000

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2016.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholders, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at four and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

Class A Managers:

- Mr. Drew Corey PHILLIPS, born in New York, United States of America, on 12 March 1972, with his professional address at 780 Third Avenue, 27th Floor, New York, NY 10017, United States of America;

- Mr. Joshua Daniel UFBERG, born in Pennsylvania, United States of America, on 20 April 1974, with his professional address at 780 Third Avenue, 27th Floor, New York, NY 10017, United States of America;

Class B Managers:

- Mr. Owen FITZGERALD, born on 19 February 1982 in Port Lairge/Waterford (Ireland), with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and

- Mrs. Marie-Catherine BRUNNER, born on 23 September 1977 in Sarrebourg (France), with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The present instrument was drawn up in Redange-sur-Attert, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux-mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de février,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu

Atalaya Special Opportunities Fund VI LP, une société en commandite (limited partnership) régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5707414, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité, Atalaya Capital LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5707403 et également auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 302242,

Atalaya Special Opportunities Fund (Cayman) VI LP, une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 82800, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité, Atalaya Capital LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5707403 et également auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 302242,

chacune représentée par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "Atalaya Fund VI Luxco S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y aurait un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur

rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 du matin.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure et Vote. L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par email ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés. Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

Art. 25. Acomptes sur Dividendes. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et paiement

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit et intégralement libéré en espèces le nombre de parts sociales ci-après énoncé:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Atalaya Special Opportunities Fund VI LP, mentionnée ci-dessus	12.644	GBP 12.644
Atalaya Special Opportunities Fund (Cayman) VI LP, mentionnée ci-dessus	2.356	GBP 2.356
Total:	15.000	GBP 15.000

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à quatre et les Gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Drew Corey PHILLIPS, né à New York, Etats Unis d'Amérique, le 12 mars 1972, ayant son adresse professionnelle à 780 Third Avenue, 27^{ème} Etage, New York, NY 10017, Etats Unis d'Amérique;

- M. Joshua Daniel UFBERG, né en Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique, le 20 avril 1974, ayant son adresse professionnelle à 780 Third Avenue, 27^{ème} Etage, New York, NY 10017, Etats Unis d'Amérique;

Gérants de Catégorie B:

- M. Owen FITZGERALD, né à Port Lairge/Waterford (Ireland) le 19 février 1982, ayant son adresse professionnelle à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et

- Mme Marie-Catherine BRUNNER, née à Sarrebourg (France) le 23 Septembre 1977, ayant son adresse professionnelle à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera fixé à 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 février 2016. Relation: DAC/2016/3064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073822/625.

(160038307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.873,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of January, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.113 (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on August 8, 2013 under number 1917. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on November 4, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (United States of America),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (United States of America),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand ninety-two euro (EUR 10,092) so as to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred and eighty-one euro (EUR 12,781), represented by (i)

twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) one (1) class Z share, (iii) one hundred seventy-one (171) tracking shares of class A1, (vi) nineteen (19) tracking shares of class A2, (v) seventy-two (72) tracking shares of class B1, (vi) eight (8) tracking shares of class B2, (vii) nine (9) tracking shares of class C1 and (viii) one (1) tracking share of class C2 in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twenty-two thousand eight hundred seventy-three euro (EUR 22,873) by the creation and issue of (a) nine thousand two hundred and thirteen (9,213) tracking shares of class C1, (b) seven hundred seventy-seven (777) tracking shares of class C2, (c) ninety-four (94) tracking shares of class G1, (d) six (6) tracking shares of class G2, (e) one (1) tracking share of class H1 and (f) one (1) tracking share of class H2 with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment and restatement of articles 5 and 15.2 of the articles of association of the Company in order to reflect inter alia the increase of the share capital adopted under item 2.;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand ninety-two euro (EUR 10,092) so as to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred and eighty-one euro (EUR 12,781), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) one (1) class Z share, (iii) one hundred seventy-one (171) tracking shares of class A1, (vi) nineteen (19) tracking shares of class A2, (v) seventy-two (72) tracking shares of class B1, (vi) eight (8) tracking shares of class B2, (vii) nine (9) tracking shares of class C1 and (viii) one (1) tracking share of class C2 in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twenty-two thousand eight hundred seventy-three euro (EUR 22,873) by the creation and issue of (a) nine thousand two hundred and thirteen (9,213) tracking shares of class C1, (b) seven hundred seventy-seven (777) tracking shares of class C2, (c) ninety-four (94) tracking shares of class G1, (d) six (6) tracking shares of class G2, (e) one (1) tracking share of class H1 and (f) one (1) tracking share of class H2 with a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon:

Simon MAC LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for (i) nine thousand two hundred and thirteen (9,213) tracking shares of class C1, (ii) ninety-four (94) tracking shares of class G1 and (iii) one (1) tracking share of class H1 with a par value of one euro (EUR 1) each, and that it fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-nine euro (EUR 296,199) (the Cash Contribution) and by way of a contribution in kind consisting of the conversion of part of the share premium connected to the tracking shares of class C1 up to the amount of nine thousand two hundred thirteen euro (EUR 9,213) (the Simon Receivable) that the subscribing shareholder has against the Company to be allocated as follows:

(i) an amount of nine thousand two hundred thirteen euro (EUR 9,213) to the class C1 share capital account of the Company;

(ii) an amount of two hundred and eighty euro (EUR 280) to the share premium account of the Company attached to the class C1 share capital account;

(iii) an amount of ninety-four euro (EUR 94) to the class G1 share capital account of the Company;

(iv) an amount of two hundred ninety-five thousand three hundred twenty-five euro (EUR 295,325) to the share premium account of the Company attached to the class G1 share capital account;

(v) an amount of one euro (EUR 1) to the class H1 share capital account of the Company; and

(vi) an amount of four hundred ninety-nine euro (EUR 499) to the share premium account of the Company attached to the class H1 share capital account.

The amount of two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-nine euro (EUR 296,199) corresponding to the Cash Contribution is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The valuation of the Simon Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. Simon MAC LLC is the legal and beneficial owner of the Simon Receivable;
2. the Simon Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;
3. Simon MAC LLC is solely entitled to the Simon Receivable and possesses the power to dispose of the Simon Receivable;
4. the Simon Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Simon Receivable and the Simon Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Simon Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Simon Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Simon Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Simon Receivable;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Simon Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which Simon MAC LLC is registered; and
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Simon Receivable is at least equal to nine thousand two hundred thirteen euro (EUR 9,213) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

MGE Investments LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for (i) seven hundred seventy-seven (777) tracking shares of class C2, (ii) six (6) tracking shares of class G2 and (iii) one (1) tracking share of class H2 with a par value of one euro (EUR 1), and that it fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of (a) the conversion of part of the share premium connected to the tracking shares of class C2 up to the amount of seven hundred seventy-seven euro (EUR 777), (b) part of a receivable consisting of excess share premium connected to the class C2 shares up to the amount of two hundred and eighty euro (EUR 280) and (c) a receivable in the form of nineteen thousand seventy-seven (19,077) prefunding convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1), and an aggregate value of nineteen thousand seventy-seven euro (EUR 19,077) (collectively the MGE Receivable) that the subscribing shareholder has against the Company.

The MGE Receivable, in the aggregate amount of twenty thousand one hundred thirty-four euro (EUR 20,134) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of seven hundred seventy-seven euro (EUR 777) to the class C2 share capital account of the Company;
- (ii) an amount of six euro (EUR 6) to the class G2 share capital account of the Company;
- (iii) an amount of eighteen thousand eight hundred fifty-one euro (EUR 18,851) to the share premium account of the Company attached to the class G2 share capital account;
- (iv) an amount of one euro (EUR 1) to the class H2 share capital account of the Company;
- (v) an amount of four hundred ninety-nine euro (EUR 499) to the share premium account of the Company attached to the class H2 share capital account;

The valuation of the MGE Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. MGE Investments LLC is the legal and beneficial owner of the MGE Receivable;
2. the MGE Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;
3. MGE Investments LLC is solely entitled to the MGE Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the MGE Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the MGE Receivable and the MGE Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the MGE Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the MGE Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the MGE Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the MGE Receivable;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the MGE Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which MGE Investments LLC is registered; and

9. based on generally accepted accounting principles, the value of the MGE Receivable is at least equal to twenty thousand one hundred thirty-four euro (EUR 20,134) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and restate articles 5 and 15.2 of the Articles so that they read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty-two thousand eight hundred seventy-three euro (EUR 22,873), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one (1) class Z share (a Class Z Share), (iii) one hundred seventy-one (171) tracking shares of class A1 (collectively, the Tracking Shares of Class A1 and individually, a Tracking Share of Class A1), (iv) nineteen (19) tracking shares of class A2 (collectively, the Tracking Shares of Class A2 and individually, a Tracking Share of Class A2), (v) seventy-two (72) tracking shares of class B1 (collectively, the Tracking Shares of Class B1 and individually, a Tracking Share of Class B1), (vi) eight (8) tracking shares of class B2 (collectively, the Tracking Shares of Class B2 and individually, a Tracking Share of Class B2), (vii) nine thousand two hundred twenty-two (9,222) tracking shares of class C1 (collectively, the Tracking Shares of Class C1 and individually, a Tracking Share of Class C1), (viii) seven hundred seventy-eight (778) tracking shares of class C2 (collectively, the Tracking Shares of Class C1 and individually, a Tracking Share of Class C1), (ix) ninety-four (94) tracking shares of class G1 (collectively, the Tracking Shares of Class G1 and individually, a Tracking Share of Class G1), (x) six (6) tracking shares of class G2 (collectively, the Tracking Shares of Class G2 and individually, a Tracking Share of Class G2), (xi) one (1) tracking shares of class H1 (a Tracking Share of Class H1) and (xii) one (1) tracking shares of class H2 (a Tracking Share of Class H2) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Tracking Shares of Class A1 and the Tracking Shares of Class A2 are collectively referred to as the Tracking Shares of Class A, the Tracking Shares of Class B1 and the Tracking Shares of Class B2 are collectively referred to as the Tracking Shares of Class B, the Tracking Shares of Class C1 and the Tracking Shares of Class C2 are collectively referred to as the Tracking Shares of Class C, the Tracking Shares of Class G1 and the Tracking Shares of Class G2 are collectively referred to as the Tracking Shares of Class G and the Tracking Share of Class H1 and the Tracking Share of Class H2 are collectively referred to as the Tracking Shares of Class H.

5.3 The Company may also create and issue tracking shares of a new class or classes to be defined and additional Tracking Shares of Class A or Tracking Shares of Class B or Tracking Shares of Class C, or Tracking Shares of Class G, or Tracking Shares of Class H (collectively, the Tracking Shares, and individually, a Tracking Share), that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track (the Designated Assets). Any issue of a new class of shares will have to be approved by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4 Thus each class of Tracking Shares will be allocated to a specific investment and will be entitled to the Investment Net Result as set out in article 15.2 of these Articles, calculated in accordance with the relevant terms and conditions of the shareholders agreement entered into by and between the sole shareholder of the Company and the shareholders of the former (the Shareholders Agreement).

5.5 The Tracking Shares of Class A track the performance and returns of the Company's indirect investment in the Series A Projects (as defined in the Shareholders Agreement) and more particularly the performance and returns of the Company's direct investment in the class A shares issued by Holdco (as defined in the Shareholders Agreement).

5.6 The Tracking Shares of Class B track the performance and returns of the Company's indirect investment in the Series B Projects (as defined in the Shareholders Agreement) and more particularly the performance and returns of the Company's direct investment in the class B shares issued by Holdco (as defined in the Shareholders Agreement).

5.7 The Tracking Shares of Class C track the performance and returns of the Company's indirect investment in the Series C Projects (as defined in the Shareholders Agreement) and more particularly the performance and returns of the Company's direct investment in the class C shares issued by Holdco (as defined in the Shareholders Agreement).

5.8 The Tracking Shares of Class G track the performance and returns of the Company's indirect investment in the Series G Projects (as defined in the Shareholders Agreement) and more particularly the performance and returns of the Company's direct investment in the class G shares issued by Holdco (as defined in the Shareholders Agreement).

5.9 The Tracking Shares of Class H track the performance and returns of the Company's indirect investment in the Series H Projects (as defined in the Shareholders Agreement) and more particularly the performance and returns of the Company's direct investment in the class H shares issued by Holdco (as defined in the Shareholders Agreement).

5.10 The holders of the Ordinary Shares, the Class Z Shares and the Tracking Shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share) are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.11 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" **15.2.** After the allocation of any profits to the Legal Reserve and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board (the Investment Net Result);

(ii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class A at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class A, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the Series A Projects (the "Class A Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class A Investment Net Result");

(iii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class B at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class B, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the Series B Projects (the "Class B Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class B Investment Net Result");

(iv) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class C at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class C, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the Series C Projects (the "Class C Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class C Investment Net Result");

(v) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class G at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class G, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the Series G Projects (the "Class G Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class G Investment Net Result");

(vi) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class H at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class H, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the Series H Projects (the "Class H Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class H Investment Net Result");

(vii) a dividend in connection with Tracking Shares of one or more classes will only be paid to the relevant class of Shares if the whole net distributable benefits exceed the amount of the envisaged benefits distribution and if in accordance with the Shareholders Agreement.

(viii) In so far as an Investment Net Result on one or several Share classes will be observed, the General Meeting will have the power to decide of the distribution of this or these Investment Net Result(s) in accordance with the Shareholders Agreement.

(ix) The shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois de janvier, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113 (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 août 2013 sous le numéro 1917. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 octobre 2014 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

ONT COMPARU:

Simon MAC LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Investments LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que l'intégralité du capital de la Société est représenté à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille quatre-vingt-douze euros (EUR 10.092) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel douze mille sept cent quatre-vingt-un euros (EUR 12.781), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, (ii) une (1) part sociale de classe Z, (iii) cent soixante et onze (171) parts sociales traçantes de classe A1, (iv) dix-neuf (19) parts sociales traçantes de classe A2, (v) soixante-douze (72) parts sociales traçantes de classe B1, (vi) huit (8) parts sociales traçantes de classe B2, (vii) neuf (9) parts sociales traçantes de classe C1 et (viii) une (1) part sociale traçante de classe C2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à vingt-deux mille huit cent soixante-treize euros (EUR 22.873) par l'émission de (a) neuf mille deux cent treize (9.213) parts sociales traçantes de classe C1, (b) sept cent soixante-dix-sept (777) parts sociales traçantes de classe C2, (c) quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales traçantes de classe G1, (d) six (6) parts sociales traçantes de classe G2, (e) une (1) part sociale traçante de classe H1 et (f) une (1) part sociale traçante de classe H2 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital indiquée sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente et refonte des articles 5 et 15.2 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille quatre-vingt-douze euros (EUR 10.092) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel douze mille sept cent quatre-vingt-un euros (EUR 12.781), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, (ii) une (1) part sociale de classe Z, (iii) cent soixante et onze (171) parts sociales traçantes de classe A1, (iv) dix-neuf (19) parts sociales traçantes de classe A2, (v) soixante-douze (72) parts sociales traçantes de classe B1, (vi) huit (8) parts sociales traçantes de classe B2, (vii) neuf (9) parts sociales traçantes de classe C1 et (viii) une (1) part sociale traçante de classe C2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à vingt-deux mille huit cent soixante-treize euros (EUR 22.873) par l'émission de (a) neuf mille deux cent treize (9.213) parts sociales traçantes de classe C1, (b) sept cent soixante-dix-sept (777) parts sociales traçantes de classe C2, (c) quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales traçantes de classe G1, (d) six (6) parts sociales traçantes de classe G2, (e) une (1) part sociale traçante de classe H1 et (f) une (1) part sociale traçante de classe H2 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce:

Simon MAC LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) neuf mille deux cent treize (9.213) parts sociales traçantes de classe C1, (ii) quatre-vingt-quatorze (94) parts sociales traçantes de classe G1 et une (1) part sociale traçante de classe H1 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 296.199) (l'Apport en Numéraire) et par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de prime d'émission connectée aux parts sociales traçantes de classe C1 pour un montant de neuf mille deux cent treize euros (EUR 9.213) (la Créance Simon) que l'associé souscripteur a envers la Société a affecter comme suit:

- (i) un montant de neuf mille deux cent treize euros (EUR 9.213) au compte de capital social C1 de la Société;
- (ii) un montant de deux cent quatre-vingts euros (EUR 280) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe C1;
- (iii) un montant de quatre-vingt-quatorze euros (EUR 94) au compte de capital social G1 de la Société;
- (iv) un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 295.325) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe G1;
- (v) un montant de un euro (EUR 1) au compte de capital social H1 de la Société; et
- (vi) un montant de quatre cent quatre-vingt-dix neuf euros (EUR 499) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe H1.

Le montant de deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 296.199) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

L'évaluation de la Créance Simon est attestée par un certificat émis par la gérance de la Société établissant que:

1. Simon MAC LLC est titulaire de la Créance Simon;
2. la Créance Simon est certaine, liquide et exigible sans déduction;
3. Simon MAC LLC est le seul à avoir des droits sur la Créance Simon et dispose du pouvoir de disposer de la Créance Simon;
4. la Créance Simon n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance Simon et la Créance Simon n'est pas sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance Simon lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts consolidés, la Créance Simon est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans une autre juridiction pertinente à effectuer suite à l'apport en nature de la Créance Simon seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature, de sorte que la Société deviendra le titulaire de la Créance Simon;
8. toutes les autorisations de droit de société, réglementaires ou autres pour la signature, la délivrance et la réalisation de la Créance Simon à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou seront obtenus de manière autorisée par les lois du pays dans lequel Simon MAC LLC est enregistré; et
9. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance Simon est évaluée au moins à neuf mille deux cent treize euros (EUR 9.213) et depuis cette évaluation, aucun changement n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

MGE Investments LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) sept cent soixante-dix-sept (777) parts sociales traçantes de classe C2, (ii) six (6) parts sociales traçantes de classe G2 et (iii) une (1) part sociale traçante de classe H2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) par un apport en nature consistant en (a) la

conversion d'une partie de prime d'émission connectée aux parts sociales traçantes de classe C2 pour un montant de sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 777), (b) d'une partie d'une créance constituée d'un excès de prime d'émission connectée aux parts sociales de classe C2 pour un montant de deux cent quatre-vingts euros (EUR 280) et d'une créance sous forme de dix-neuf mille soixante-dix-sept (19.077) certificats de capitaux préférentiels convertibles de préfinancement ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, et une valeur totale de dix-neuf mille soixante-dix-sept euros (EUR 19.077) (la Créance MGE) que l'associé souscripteur a envers la Société.

La Créance MGE d'un montant de vingt mille cent trente-quatre euros (EUR 20.134) est à affecter comme suit:

- (i) un montant de sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 777) au compte de capital social C2 de la Société;
- (ii) un montant de six euros (EUR 6) au compte de capital social G2 de la Société;
- (iii) un montant de dix-huit mille huit cent cinquante-et-un euros (EUR 18.851) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe G2;
- (iv) un montant d'un euro (EUR 1) au compte de capital social H2 de la Société;
- (v) un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 499) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales de classe H2.

L'évaluation de la Créance MGE est attestée par un certificat émis par la gérance de la Société établissant que:

1. MGE Investments LLC est titulaire de la Créance MGE;
2. la Créance MGE est certaine, liquide et exigible sans déduction;
3. MGE Investments LLC est le seul à avoir des droits sur la Créance MGE et dispose du pouvoir de disposer de la Créance MGE;
4. la Créance MGE n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance MGE et la Créance MGE n'est pas sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance MGE lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts consolidés, la Créance MGE est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans une autre juridiction pertinente à effectuer suite à l'apport en nature de la Créance MGE seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature, de sorte que la Société deviendra le titulaire de la Créance MGE;
8. toutes les autorisations de droit de société, réglementaires ou autres pour la signature, la délivrance et la réalisation de la Créance MGE à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou seront obtenus de manière autorisée par les lois du pays dans lequel MGE Investments LLC est enregistré; et
9. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance MGE est évaluée au moins à vingt mille cent trente-quatre euros (EUR 20.134) et depuis cette évaluation, aucun changement n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et reformuler les articles 5 et 15.2 des Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-deux mille huit cent soixante-treize euros (EUR 22.873), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) une (1) part sociale de classe Z (une Part Sociale de Classe Z), (iii) cent soixante et onze (171) parts sociales traçantes de classe A1 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe A1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A1), (iv) dix-neuf (19) parts sociales traçantes de classe A2 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A2), (v) soixante-douze (72) parts sociales traçantes de classe B1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe B1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B1), (vi) huit (8) parts sociales traçantes de classe B2 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe B2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B2), (vii) neuf mille deux cent vingt-deux (9.222) parts sociales traçantes de classe C1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe C1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C1), (viii) sept cent soixante-dix-huit (778) parts sociales traçantes de classe C2 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe C2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C2), (ix) quatre-vingt-quatorze parts sociales traçantes de classe G1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe G1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe G1), (x) six parts sociales traçantes de classe G2 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe G2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe G2), (xi) une part sociale traçante de classe H1 (une Part Sociale Traçante de Classe H1) et (xii) une part sociale traçante de classe H2 (une Part Sociale Traçante de Classe H2) sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Les Parts Sociales Traçantes de Classe A1 et les Parts Sociales Traçantes de Classe A 2 sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B1 et les Parts Sociales Traçantes de Classe B2 sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C1 et les Parts Sociales Traçantes de Classe C2 sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe G1 et les Parts Sociales Traçantes de Classe G2 sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes de Classe G, les Parts Sociales Traçantes de Classe H1 et les Parts Sociales Traçantes de Classe H2 sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes de Classe H.

5.3 La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes d'une nouvelle classe à définir et des Parts Sociales Traçantes de Classe A, des Parts Sociales Traçantes de Classe B, des Parts Sociales Traçantes de Classe C, des Parts Sociales Traçantes de Classe G et des Parts Sociales Traçantes de Classe H additionnelles (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront (les Actifs Désignés). Toute émission d'une nouvelle classe de parts sociales devra être approuvée par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions prescrites pour la modification des Statuts.

5.4 Ainsi, chaque classe de Parts Sociales Traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Revenu Net d'Investissement tel que défini à l'article 15.2 des présents Statuts, calculé en accord avec les stipulations pertinentes du pacte d'associés conclu entre l'associé unique de la Société et les associés de celui-ci (le Pacte d'Associés).

5.5 Les Parts Sociales Traçantes de Classe A traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement indirect de la Société dans les Projets de Série A (tels que définis dans le Pacte d'Associés) et plus particulièrement la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales traçantes de classe A de Holdco (telle que définie dans le Pacte d'Associés).

5.6 Les Parts Sociales Traçantes de Classe B traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement de la Société dans les Projets de Série B (tels que définis dans le Pacte d'Associés) et plus particulièrement la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales traçantes de classe B de Holdco (telle que définie dans le Pacte d'Associés).

5.7 Les Parts Sociales Traçantes de Classe C traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement indirect de la Société dans les Projets de Série C (tels que définis dans le Pacte d'Associés) et plus particulièrement la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales traçantes de classe C de Holdco (telle que définie dans le Pacte d'Associés).

5.8 Les Parts Sociales Traçantes de Classe G traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement indirect de la Société dans les Projets de Série G (tels que définis dans le Pacte d'Associés) et plus particulièrement la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales traçantes de classe G de Holdco (telle que définie dans le Pacte d'Associés).

5.9 Les Parts Sociales Traçantes de Classe H traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement indirect de la Société dans les Projets de Série H (tels que définis dans le Pacte d'Associés) et plus particulièrement la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales traçantes de classe H de Holdco (telle que définie dans le Pacte d'Associés).

5.10 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Traçantes (collectivement et sans tenir compte de leurs classes les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale) sont désignés ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à un vote.

5.11 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **15.2.** Après affectation des bénéfices à la Réserve Légale et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(i) les détenteurs des Parts Sociales auront, au prorata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le Revenu d'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement).

(ii) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe A au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Classe A, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série A (le Revenu d'Investissement de Classe A), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe A).

(iii) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts

Sociales Traçantes de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus- value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série B (le Revenu d'Investissement de Classe B), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe B).

(iv) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Classe C dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus- value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série C (le Revenu d'Investissement de Classe C), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe C, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe C).

(v) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe G au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Classe G dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus- value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série G (le Revenu d'Investissement de Classe G), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe G, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe G).

(vi) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe H au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Classe H dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus- value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série H (le Revenu d'Investissement de Classe H), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe H, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe H).

(vii) un dividende associé à des Parts Sociales Traçantes d'une ou plusieurs classes ne pourra être versé à la classe de parts sociales considérées que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée et est en accord avec le Pacte d'Associés.

(viii) Dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes de Parts Sociales, l'Assemblée Générale aura la faculté de décider de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement conformément au Pacte d'Associés).

(ix) L'Assemblée Générale peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: GAC/2016/847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064702/543.

(160026566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

BTG Pactual Commodities Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 204.267.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of February.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

BTG Pactual Holding Internacional S.A., a company limited by shares governed under the laws of Brazil, having its registered office at Praia de Botafogo, 501, 5th floor, Rio de Janeiro, RJ, Brazil, 22250-040, registered with the CNPJ/MF of Brazil under number 30.306.294/0001-45,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “BTG Pactual Commodities Group S.à.r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at one hundred thousand United States dollars (USD 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
- (iii) The Board may seek and accept advice from persons outside the Board, including, without limitation, accounting and legal professionals and business persons with relevant expertise, provided that the Board shall not be obliged to accept or act on any such advice.

8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Meetings shall be held as often as is required to properly manage the Company, with at least one (1) meeting of the Board being held each year at which all managers are physically present.
- (iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers and shareholders at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iv) No notice is required if: (i) all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting; and (ii) the shareholders have been informed of the time, place, and agenda of the meeting. A manager or shareholder may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.
- (v) Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (vi) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (vii) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers, at least one (1) class A manager is present or

represented. Subject to article 8.4, board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, at least one (1) class A manager votes in favour of the resolution. In the event of a deadlock in respect of any resolution to be passed at a board meeting, the matter shall be referred to the General Meeting who shall vote on such matter in accordance with 11.2 (vi), and whose decision shall be binding on the Board. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.4, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers or, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

8.4. Reserved Matters

The Board shall obtain prior approval from the General Meeting, in accordance with article 11.2 (vi), regarding the following reserved matters:

(i) the taking of any action or the entry into of any agreement or arrangement which has a value of, or results in an actual or potential cost to the Company greater than, fifty million United States dollars (USD 50,000,000), including without limitation the granting of any guarantee or indemnity; and

(ii) for so long as it remains a wholly owned subsidiary of the Company, any change to the composition of the board of directors of any significant subsidiary of the Company, including without limitation, BTG Pactual Commodities Group (UK) Ltd, a private limited company incorporated under the laws of England, registered with the Companies House of England under number 9987725.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or at the initiative of shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time which in principle, is in Luxembourg specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. Where the number of shareholders is one or is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing;

V. Annual accounts - allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting

13.5 The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1 When so required by law the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2 If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

15.4 The Board must draw up interim accounts;

(i) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(ii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iii) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

(iv) If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one

or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

BTG Pactual Holding Internacional S.A., represented as stated above, subscribes for one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind (the Contribution) consisting of the entire issued share capital of BTG Pactual Commodities Group (UK) Ltd, a private limited company incorporated under the laws of England, registered with the Companies House of England under number 9987725, having an aggregate value of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000) (the Shares).

The Contribution is allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

The value of the contribution in kind of the Shares to the Company is certified to the undersigned notary by a certificate, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company's management (the Certificate), which in essence states that:

- “1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Shares;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
3. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
5. the Shares are not subject to any judicial or other proceedings;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg, England or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Shares to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to one hundred thousand United States dollars (USD 100,000) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the ownership of the Shares contributed to the Company have been accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the owner of the Contribution.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1.250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. Marcelo KALIM, born on October 15, 1969 in São Paulo, SP, Brazil, and having his address at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.477, 14th floor - Itaim Bibi, 04538-133, São Paulo, SP, Brazil;
 2. John Huw Gwili JENKINS born on February 20, 1958 in Chester, England, and having his address at Berkeley Square House, 4-19 Berkeley Square, London W1J 6BR; and
 3. Mr Roberto Balls SALLOUTI born on February 26, 1972 in São Paulo, SP, Brazil, and having his address at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.477, 14th floor -Itaim Bibi, 04538-133, São Paulo, SP, Brazil, as class A managers of the Company for an indefinite period; and
 4. Robertus Jacques PHILIPPA born on October 30, 1962 in Gravenhage, the Netherlands, and having his address at 2 Avenue Charles de Gaulle, 4th floor L-1653, Luxembourg;
 5. Richard Brekelmans, born on September 12, 1960 in Amsterdam, the Netherlands and having his address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
 6. Claudia Dinis, born on March 24, 1981 in Barcelos, Portugal, and having her address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg as class B managers of the Company for an indefinite period.
5. The registered office of the Company is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

BTG Pactual Holding Internacional S.A., une société anonyme régie selon les lois du Brésil, ayant son siège social à Praia de Botafogo, 501, 5^{ème} étage, Rio de Janeiro, RJ, Brazil, 22250-040, immatriculée auprès du CNPJ/MF du Brésil sous le numéro 30.306.294/0001-45,

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «BTG Pactual Commodities Group S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres de dette et de capital de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) d'avoir des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut demander et accepter l'avis de personnes extérieures au Conseil, y compris, et sans limitation, de professionnels du droit ou de la comptabilité, et de gens d'affaires ayant une expertise appropriée, à la condition que le Conseil ne soit pas obligé d'accepter ou de suivre ces avis.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe est à Luxembourg.

(ii) Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire à une bonne gestion de la Société, avec au moins une (1) réunion du Conseil chaque année à laquelle tous les gérants sont physiquement présents.

(iii) Il est donné à tous les gérants et associés une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est exigée si: (i) tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion, et (ii) les associés ont été informés de l'heure, du lieu, et de l'agenda de la réunion. Un gérant ou un associé peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la dite réunion.

(v) Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vi) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vii) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, sous réserve que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A, un (1) gérant de classe A au moins soit présent ou représenté. Sous réserve de l'article 8.4, les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A, un (1) gérant de classe A au moins vote en faveur de la décision. Si le Conseil se trouve dans une impasse à propos de toute résolution inscrite à l'ordre du jour de la réunion, celle-ci sera soumise à l'Assemblée Générale qui statuera sur ce point conformément à l'article 11.2 (vi), et dont décision liera le Conseil. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée, et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.4, la Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toute circonstance, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toute circonstance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

8.4. Domaines réservés

Le Conseil devra obtenir l'accord préalable de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 11.2 (vi), concernant les domaines réservés suivants:

(i) la prise de toute mesure, l'entrée en tout accord, ou arrangement, qui a une valeur de, ou se traduit par un coût avéré ou potentiel pour la Société de plus de, cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000.-), y compris, et sans s'y limiter, l'octroi de toute garantie ou indemnité, et

(ii) aussi longtemps qu'elle reste une filiale entièrement détenue par la Société, toute modification de la composition du conseil d'administration d'une filiale importante de la Société, dont, notamment, celui de BTG Pactual Commodities Group (UK) Ltd, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Angleterre, enregistrée auprès de la Companies House of England sous le numéro 9987725.

Art. 9. Gérant Unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence, au sein des Statuts, au Conseil, aux gérants ou à tout gérant doit, selon le cas, être lue comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf si elles sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii) les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25), les décisions des associés peuvent être prises par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale confère à son titulaire un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu, qui en principe est à Luxembourg, et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exigent le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire annuel et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la manière suivante:

(i) si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social concerné soit (a) lors de l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue) ou (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si la Société compte plus de vingt-cinq (25), lors de l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle, si elle est tenue, se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises/ Commissaires.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf si la loi exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Les commissaires sont rééligibles lors de l'Assemblée Générale annuelle. Ils ne sont pas nécessairement associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par une distribution de dividendes intérimaires, compte tenu des actifs de la Société.

(v) Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil est autorisé à demander la répétition des dividendes qui ne correspondent pas aux bénéfices réellement réalisés et les associés doivent sans délais reverser l'excédent à la Société si le Conseil l'exige.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) au moins du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation, et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions prises par le Conseil par téléphone ou visio-conférence ou les Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

BTG Pactual Holding Internacional S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature (l'Apport) consistant en l'ensemble du capital social émis de BTG Pactual Commodities Group (UK) Ltd, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée en vertu du droit anglais, immatriculée à la Companies House of England sous le numéro 9987725, d'une valeur totale de cent mille dollars américains (USD 100.000-) (les Parts).

L'apport est affecté dans sa totalité au compte de capital de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Parts à la Société est certifiée au notaire instrumentant par un certificat, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat), qui atteste en substance que:

«1. l'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique des Parts;

2. l'Associé Unique est le seul ayant-droit aux Parts et peut disposer des Parts;
3. les parts ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et les Parts ne sont soumises à aucun privilège;
4. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Parts lui soient cédées;
5. les Parts ne font l'objet d'aucune procédure pénale ou autre;
6. conformément à la législation applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, les Parts sont librement cessibles;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute juridiction concernée suite à l'apport en nature des Parts à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour la conclusion, la remise et l'exécution des Parts à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts est d'au moins cent mille dollars américains (USD 100.000-) et depuis que l'évaluation a été réalisée aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
10. toutes les formalités nécessaires au transfert de propriété des Parts apportées à la Société ont été effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport des Parts par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire de l'apport.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à un montant approximatif de mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Marcelo KALIM, né le 15 octobre 1969 à São Paulo, SP, Brésil, ayant son adresse au 3.477 Av. Brigadeiro Faria Lima, 14^{ème} étage - Itaim Bibi, 04538-133, São Paulo, SP, Brésil,
 2. John Huw Gwili JENKINS né le 20 février 1958 à Chester, Angleterre, ayant son adresse au Berkeley Square House, 4-19 Berkeley Square, Londres W1J 6BR, et
 3. Roberto Balls SALLOUTI né le 26 février 1972 à São Paulo, SP, Brésil, ayant son adresse au Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.477, 14^{ème} étage - Itaim Bibi, 04538-133, São Paulo, SP, Brésil,
- sont nommés gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et
4. Robertus Jacques PHILIPPA né le 30 octobre 1962 à LaHaie, Pays-Bas, ayant son adresse au 2 Avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L- 1653, Luxembourg,
 5. Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et
 6. Claudia Dinis, née le 24 mars 1981 à Barcelos, Portugal, ayant son adresse au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- sont nommés gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée.
7. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée, le notaire instrumentant le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} mars 2016. Relation: GAC/2016/1562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073289/600.

(160037936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Apax France IX-L, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, Avenue Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.482.

Extrait de l'acte constitutif conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Name of the Partnership	Apax France IX-L
Form of the Partnership	Special limited partnership (société en commandite spéciale)
Registered office	Le Président - 4 th Floor, 37A, Avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Name of the partners with joint and several liability (general partner)	Apax Partners MidMarket IX Luxembourg, GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at Le Président - 4 th Floor, 37A, Avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 15,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 204.350.
Purpose of the Partnership	<p>The purposes of the Partnership are (a) to identify potential investments, (b) to acquire, hold, finance, manage and dispose of investments, (c) pending utilization or disbursement of funds, to invest such funds in accordance with the terms of the limited partnership agreement governing the Partnership, and (d) to do everything necessary or desirable for the accomplishment of the above purposes or the furtherance of any of the powers herein set forth and to do every other act and thing incident thereto or connected therewith permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.</p> <p>The Partnership will invest mainly, directly or indirectly, in capital securities or securities giving access to capital of companies provided that such securities are not listed on either a French regulated market, a foreign securities regulated market or a securities non-regulated organized market of a state which does not belong to the European Economic Area.</p>
Name of the general partner	Apax Partners MidMarket IX Luxembourg, GP S.à r.l.
Management power and representative capacity of the general partner	The Partnership and its assets shall be managed exclusively by the general partner of the Partnership.
Name of the alternative investment fund manager	Apax Partners MidMarket SAS, an alternative investment fund manager, established in the form of a société par actions simplifiée, under the laws of France, authorized by the French financial and market authority, under the number GP-08000057, and acting pursuant to the directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers, having its registered office at 1, Rue Paul Cézanne, 75008 Paris, registered with the Paris trade and companies register under number 504 829 417 and having a share capital of EUR 1,348,530.
Commencement date	7 March 2016
Termination date	7 March 2026

The Apax France IX-L partnership agreement has been drawn up in English. In case of discrepancies between the English and French version of the present extract of the partnership agreement, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'extrait du contrat social qui précède:

Dénomination sociale	Apax France IX-L
Forme légale	Société en commandite spéciale
Siège social	Le Président - 4 ^{ème} Etage, 37A, Avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Nom des associés solidaires (associé gérant commandité)	Apax Partners MidMarket IX Luxembourg, GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au Le Président - 4 ^{ème} Etage, 37A, Avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 15.000 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.350.
Objet social	Les objets de la Société sont (a) d'identifier les investissements potentiels, (b)

d'acquérir, détenir, financer, gérer et disposer des investissements, (c) l'utilisation ou le décaissement des fonds en attendant d'investir ces fonds conformément aux dispositions du contrat social de la Société, et (d) de faire tout ce qui est nécessaire ou souhaitable pour la réalisation des objectifs ci-dessus ou la réalisation de l'un des pouvoirs énoncés aux présentes et de faire tout autre acte et chose incidente à ces derniers ou s'y rattachant permis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société investira principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capital ou dans des titres donnant accès au capital de sociétés à condition que ces titres ne soient pas cotés sur un marché réglementé français, sur un marché de titres réglementé étranger ou sur un marché de titres non réglementés organisé par un Etat qui ne fait pas partie de l'Espace Economique Européen.

Nom de l'associé gérant commandité	Apax Partners MidMarket IX Luxembourg, GP S.à r.l.
Pouvoir de gestion et capacité représentative de l'associé gérant commandité	La Société ainsi que ses actifs seront exclusivement gérés par l'associé gérant commandité de la Société.
Nom du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs	Apax Partners MidMarket SAS, un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, établi sous la forme d'une société par actions simplifiée, en vertu des lois de France, autorisé par l'autorité des marchés financiers française, sous le numéro GP-08000057, et agissant en vertu de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, ayant son siège social sis 1, Rue Paul Cézanne, 75008 Paris, immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 504 829 417 et ayant un capital social de 1.348.530 EUR.
Date de commencement	Le 7 mars 2016
Date de fin	Le 7 mars 2026

Le contrat social d'Apax France IX-L a été rédigé en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent extrait du contrat social, la version anglaise fera foi.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016076967/90.

(160042810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**Cogeco International I, Société à responsabilité limitée,
(anc. Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg).**

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.900.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of February,
Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,
was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 100,000, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 172.900 (the "Company").

There appeared

Cogeco Cable Holdings Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 5, Place Ville-Marie, Suite 1700, Montreal, QC H3B OB3, Canada, and registered with Industry Canada, Corporation Number 4383028, Business Number (BN) 893451856RC0006 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, signed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the 10,000 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company;
2. Subsequent amendments to article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to change the name of the Company from “Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg” to “Cogeco International I”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it was resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company's name is “Cogeco International I”.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le vingt-neuvième jour de février,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 100.000 USD, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.900 (la «Société»).

A comparu:

Cogeco Cable Canada Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Canada, ayant son siège social au 5, Place Ville-Marie, Suite 1700, Montréal, QC H3B OB3, Canada et étant enregistrée auprès du registre Industry Canada, Corporation Number 4383028, Business Number (BN) 893451856RC0006 («l’Associé Unique»),

ici représentée par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 10.000 parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l’assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société;
2. Modification subséquente de l’article 2 des statuts de la Société en vue de refléter le changement de dénomination de la Société; et
3. Divers.

Après que l’ordre du jour a été approuvé par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de modifier la dénomination de la Société de «Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg» en «Cogeco International I».

Seconde résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Cogeco International I».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la de l'augmentation de capital est évalué à environ 1.000,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mars 2016. Relation GAC/2016/1731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016076942/95.

(160042227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Theapp4u.com Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 188.141.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le deux mars.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «theapp4u.com Limited», une société ayant son siège à Room A 14/F, AMtel Building, Des Voeux Road, Central 144-148, Hong Kong, constituée sous les lois de Hong Kong, inscrite au Registre de Commerce (CR) de Hong Kong sous le numéro 1901026,

ci-après appelée "la partie comparante" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Arlette BEISSEL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 21 janvier 2016,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société Theapp4u.com Europe S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, rue du Maréchal Foch, L -1527 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B188141, a été constituée suivant acte dressé par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2279 en date du 27 août 2014 (la "Société"), et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

2. Que le capital social de la Société s'élève à la somme quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Que la partie comparante est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales et est l'associé unique actuel de la Société.

4. Que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé, et que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, et que dès lors en conséquence tout le passif de ladite Société est considéré comme réglé. La partie comparante déclare reprendre tout l'actif de la Société et que l'actif éventuel restant lui sera attribué.

5. Que la partie comparante, déclare ensuite qu'elle a désigné en qualité de liquidateur, Monsieur David Stephen KELLY, né le 29 janvier 1952 à Dublin, demeurant à C/Hortensias, 274B, Nueva Andalucia, Malaga, 29660 Espagne, qui a dressé son rapport de liquidateur ci-annexé.

6. Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées en vertu des prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales par FIBETRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch, R.C.S. Luxembourg B165965, désignée commissaire-vérificateur par l'actionnaire unique de la Société, qui confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

7. Que la partie comparante approuve le rapport du commissaire-vérificateur et que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

8. Que la partie comparante accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

9. Que Madame Arlette BEISSEL, pré-désignée, est désignée mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée.

10. Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la Société.

11. Que la partie comparante pourra procéder à l'annulation du registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte de dissolution, est évalué approximativement à mille deux cent soixante-cinq euros cinquante-neuf cents (EUR 1.265,59).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.BEISSEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016076856/62.

(160041515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

JAB Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 205.620,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 180.166.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 29 février 2016:

- Bansk S.à r.l., associé de la Société, a cédé 1.395 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de deux euros chacune à Monsieur Fabio Fusco, autre associé de la Société;

- Bansk S.à r.l., associé de la Société, a cédé 697 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de deux euros chacune à Monsieur Grégoire Amigues, autre associé de la Société;

- HFS S.à r.l., associé de la Société, a cédé 1.394 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de deux euros chacune à Monsieur Manuel Martínez, autre associé de la Société; et

- HFS S.à r.l., associé de la Société, a cédé 698 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de deux euros chacune à Monsieur Grégoire Amigues, autre associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAB Partners S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016081401/20.

(160047427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.
